VINCENNES

DICTÉE VINCENNOISE

Samedi 8 novembre 2025

14h • Hôtel de ville

avec l'aimable participation du comédien Nicolas VAUDE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE · OUVERTE À TOUS DÈS 12 ANS

Renseignements : 01 43 98 66 90 • animationsseniors@vincennes.fr

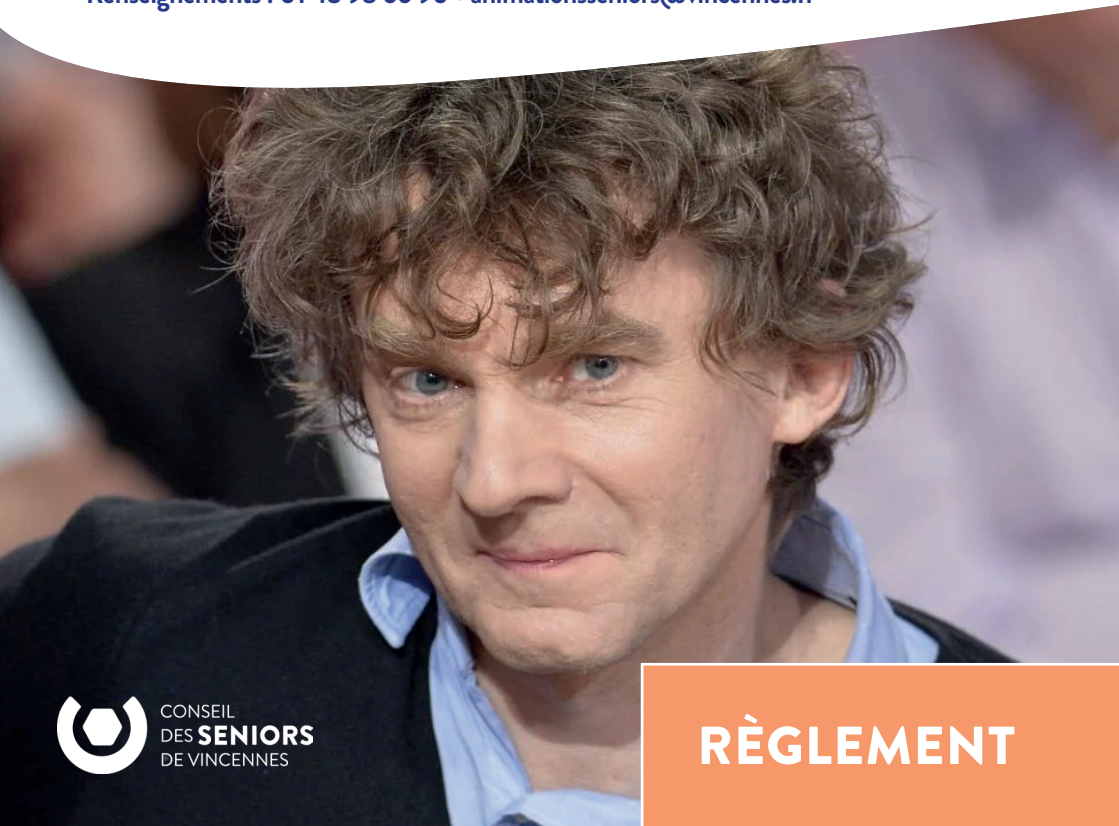

CONSEIL DES SENIORS DE VINCENNES

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

La commission Culture-Loisirs du Conseil des seniors organise sa dictée : le samedi 8 novembre 2025 à 14h30 salle des fêtes, Hôtel de ville, 53 bis rue de Fontenay à Vincennes.

ARTICLE 2

La dictée est ouverte à tous les Vincennois à partir de 12 ans et leurs amis dans la limite des places disponibles.
Pour participer, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription au Conseil des seniors, à : Dictée vincennoise Espace Régine-et-Pierre-Souweine 70, rue de Fontenay - 94300 Vincennes ou animationsseniors@vincennes.fr avant le 31 octobre 2025. Sont exclus les membres du jury ainsi que toute personne ou tout membre de la famille d'une personne ayant participé de près ou de loin à l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3

Le nombre de places est limité.
Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une pièce d'identité pourra être demandée aux participants le jour de la dictée. L'inscription est gratuite.

ARTICLE 4

Le concurrent ayant commis le moins de fautes sera proclamé vainqueur.

ARTICLE 5

Des lots offerts par la ville de Vincennes seront attribués.

ARTICLE 6

Les participants à cette dictée s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury. Les organisateurs se réservent la possibilité de contrôler à tout moment le nom et l'adresse des participants.

ARTICLE 7

Le jury sera composé de 3 personnes : un élu, un correcteur et un membre de la commission Culture-Loisirs du Conseil des seniors. Leurs décisions seront sans appel.

ARTICLE 8

La dictée portera sur l'orthographe des mots, leur graphie, compte tenu des accents, trémas et traits d'union.
La ponctuation sera dictée. Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise sera celle apparaissant en entrée dans les ouvrages de référence retenus.
Les ouvrages de référence sont :

- le « GRAND LAROUSSE ILLUSTRÉ » pour l'orthographe
- le « BLED CM - 6e / 5e » des éditions HACHETTE pour la grammaire.

La dictée fera l'objet d'une première lecture de l'énoncé puis d'une seule relecture suivie d'un temps de réflexion de dix minutes au cours duquel il ne sera répondu à aucune question des participants.
Les nouvelles règles d'orthographe ne seront pas appliquées.

ARTICLE 9

Le barème de correction sera le même pour l'ensemble des candidats.
Les copies seront remises aux participants.

ARTICLE 10

L'utilisation de documents (dictionnaires, fascicules de grammaire, etc.) et de correcteurs orthographiques électroniques est interdite.
Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre candidat entraînera l'élimination des deux candidats (y compris celui répondant à une demande de collaboration). Seules les feuilles fournies par l'organisateur seront utilisées. L'utilisation du papier carbone est interdite. Des stylos seront mis à disposition des participants. Les copies devront être lisibles, sans surcharges ni ratures ambiguës. Tout accent devra être correctement placé. Pour corriger un mot, chaque concurrent devra le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge. Les copies ne devront pas être écrites en rouge et ne devront porter aucun signe distinctif quel qu'il soit.

VINCENNES

DICTÉE VINCENNOISE

Samedi 16 novembre 2024

14h • Hôtel de ville

avec l'aimable participation du comédien Nicolas VAUDE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE · OUVERTE À TOUS DÈS 12 ANS

Renseignements : 01 43 98 66 90 • animationsseniors@vincennes.fr

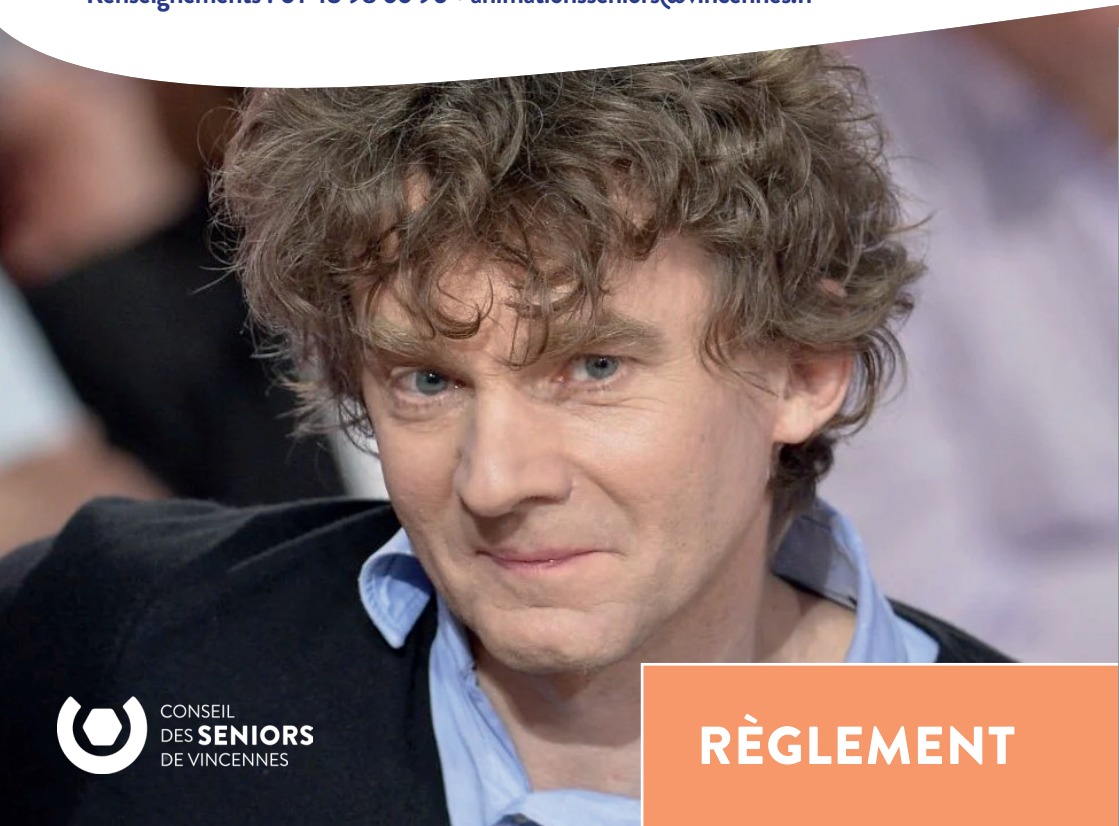

CONSEIL DES SENIORS DE VINCENNES

RÈGLEMENT

VINCENNES

DICTÉE VINCENNOISE

Samedi 16 novembre 2024

14h • Hôtel de ville

avec l'aimable participation du comédien Nicolas VAUDE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE · OUVERTE À TOUS DÈS 12 ANS

Renseignements : 01 43 98 66 90 • animationsseniors@vincennes.fr

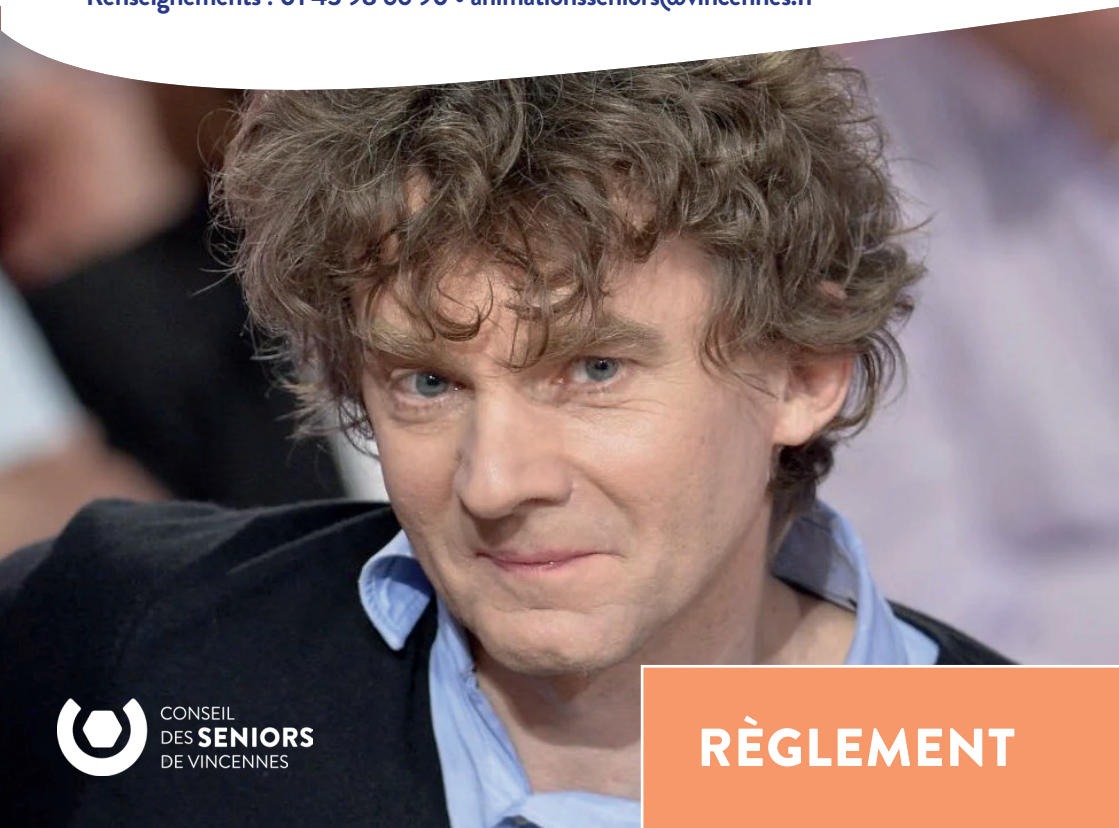

CONSEIL DES SENIORS DE VINCENNES

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

La commission Culture-Loisirs du Conseil des seniors organise sa dictée : le samedi 16 novembre 2024 à 14h30 salle des fêtes, Hôtel de ville, 53 bis rue de Fontenay à Vincennes.

ARTICLE 2

La dictée est ouverte à tous les Vincennois à partir de 12 ans et leurs amis dans la limite des places disponibles.
Pour participer, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription au Conseil des seniors, à : Dictée vincennoise Espace Régine-et-Pierre-Souweine 70, rue de Fontenay - 94300 Vincennes ou animationsseniors@vincennes.fr avant le 13 novembre 2024. Sont exclus les membres du jury ainsi que toute personne ou tout membre de la famille d'une personne ayant participé de près ou de loin à l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3

Le nombre de places est limité.
Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une pièce d'identité pourra être demandée aux participants le jour de la dictée. L'inscription est gratuite.

ARTICLE 4

Le concurrent ayant commis le moins de fautes sera proclamé vainqueur.

ARTICLE 5

Des lots offerts par la ville de Vincennes seront attribués.

ARTICLE 6

Les participants à cette dictée s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury. Les organisateurs se réservent la possibilité de contrôler à tout moment le nom et l'adresse des participants.

ARTICLE 7

Le jury sera composé de 3 personnes : un élu, un correcteur et un membre de la commission Culture-Loisirs du Conseil des seniors. Leurs décisions seront sans appel.

ARTICLE 8

La dictée portera sur l'orthographe des mots, leur graphie, compte tenu des accents, trémas et traits d'union.
La ponctuation sera dictée. Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise sera celle apparaissant en entrée dans les ouvrages de référence retenus.
Les ouvrages de référence sont :

- le « GRAND LAROUSSE ILLUSTRÉ » pour l'orthographe
- le « BLED CM - 6e / 5e » des éditions HACHETTE pour la grammaire.

La dictée fera l'objet d'une première lecture de l'énoncé puis d'une seule relecture suivie d'un temps de réflexion de dix minutes au cours duquel il ne sera répondu à aucune question des participants.
Les nouvelles règles d'orthographe ne seront pas appliquées.

ARTICLE 9

Le barème de correction sera le même pour l'ensemble des candidats.
Les copies seront remises aux participants.

ARTICLE 10

L'utilisation de documents (dictionnaires, fascicules de grammaire, etc.) et de correcteurs orthographiques électroniques est interdite.
Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre candidat entraînera l'élimination des deux candidats (y compris celui répondant à une demande de collaboration). Seules les feuilles fournies par l'organisateur seront utilisées. L'utilisation du papier carbone est interdite. Des stylos seront mis à disposition des participants. Les copies devront être lisibles, sans surcharges ni ratures ambiguës. Tout accent devra être correctement placé. Pour corriger un mot, chaque concurrent devra le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge. Les copies ne devront pas être écrites en rouge et ne devront porter aucun signe distinctif quel qu'il soit.

ARTICLE 1

La commission Culture-Loisirs du Conseil des seniors organise sa dictée : le samedi 16 novembre 2024 à 14h30 salle des fêtes, Hôtel de ville, 53 bis rue de Fontenay à Vincennes.

ARTICLE 2

La dictée est ouverte à tous les Vincennois à partir de 12 ans et leurs amis dans la limite des places disponibles.
Pour participer, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription au Conseil des seniors, à : Dictée vincennoise Espace Régine-et-Pierre-Souweine 70, rue de Fontenay - 94300 Vincennes ou animationsseniors@vincennes.fr avant le 13 novembre 2024. Sont exclus les membres du jury ainsi que toute personne ou tout membre de la famille d'une personne ayant participé de près ou de loin à l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3

Le nombre de places est limité.
Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une pièce d'identité pourra être demandée aux participants le jour de la dictée. L'inscription est gratuite.

ARTICLE 4

Le concurrent ayant commis le moins de fautes sera proclamé vainqueur.

ARTICLE 5

Des lots offerts par la ville de Vincennes seront attribués.

ARTICLE 6

Les participants à cette dictée s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury. Les organisateurs se réservent la possibilité de contrôler à tout moment le nom et l'adresse des participants.

ARTICLE 7

Le jury sera composé de 3 personnes : un élu, un correcteur et un membre de la commission Culture-Loisirs du Conseil des seniors. Leurs décisions seront sans appel.

ARTICLE 8

La dictée portera sur l'orthographe des mots, leur graphie, compte tenu des accents, trémas et traits d'union.
La ponctuation sera dictée. Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise sera celle apparaissant en entrée dans les ouvrages de référence retenus.
Les ouvrages de référence sont :

- le « GRAND LAROUSSE ILLUSTRÉ » pour l'orthographe
- le « BLED CM - 6e / 5e » des éditions HACHETTE pour la grammaire.

La dictée fera l'objet d'une première lecture de l'énoncé puis d'une seule relecture suivie d'un temps de réflexion de dix minutes au cours duquel il ne sera répondu à aucune question des participants.
Les nouvelles règles d'orthographe ne seront pas appliquées.

ARTICLE 9

Le barème de correction sera le même pour l'ensemble des candidats.
Les copies seront remises aux participants.

ARTICLE 10

L'utilisation de documents (dictionnaires, fascicules de grammaire, etc.) et de correcteurs orthographiques électroniques est interdite.
Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre candidat entraînera l'élimination des deux candidats (y compris celui répondant à une demande de collaboration). Seules les feuilles fournies par l'organisateur seront utilisées. L'utilisation du papier carbone est interdite. Des stylos seront mis à disposition des participants. Les copies devront être lisibles, sans surcharges ni ratures ambiguës. Tout accent devra être correctement placé. Pour corriger un mot, chaque concurrent devra le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge. Les copies ne devront pas être écrites en rouge et ne devront porter aucun signe distinctif quel qu'il soit.